NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1091
26 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 13 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans les paragraphes 22 et 23 de mon dernier rapport sur la Guinée-Bissau (S/1999/1015), je disais avoir dépêché une petite mission en Guinée-Bissau et dans les pays voisins pour étudier la demande du gouvernement de transition concernant la possibilité de déployer des observateurs militaires internationaux qui seraient chargés de surveiller la situation le long de la frontière avec la Guinée et le Sénégal et de mettre en confiance la population au cours du processus électoral. Je disais également que la mission avait présenté son rapport, lequel était à l'examen, et que je rendrais compte au Conseil de la question aussitôt que possible.

Dans son rapport, la mission dit avoir constaté que la situation le long de la frontière avec la Guinée et le Sénégal était instable, et recommande de déployer environ 200 observateurs militaires. Ayant examiné cette recommandation, je suis parvenu à la conclusion qu'il serait préférable à ce stade, tout en gardant à l'examen la possibilité de déployer des observateurs militaires internationaux, de décider des mesures provisoires suivantes :

a) Prier mon Représentant, M. Nana-Sinkam, de se rendre avec son Conseiller militaire dans les pays que la mission a consultés, à savoir le Sénégal, la Guinée et la Gambie, ainsi qu'au Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de les informer de la teneur générale du rapport et d'encourager le Sénégal et la Guinée à mettre en place avec la Guinée-Bissau des dispositifs conjoints de surveillance le long de leurs frontières communes et à prendre d'autres mesures de confiance;

b) Demander au Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix de définir un programme coordonné de visites fréquentes de mon Représentant, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté diplomatique dans les villes et villages de toute la Guinée-Bissau durant les semaines qui précéderont les élections;

c) Encourager activement les États Membres, que le gouvernement de transition a prié d'envoyer des observateurs électoraux, d'apporter rapidement une réponse favorable à cette demande.

On peut espérer que les mesures proposées aux paragraphes b) et c) auront un retentissement de nature à donner confiance à la population et manifesteront clairement que la communauté internationale entend suivre ce processus de très près.

J'évaluerai à nouveau la situation compte tenu des résultats de ces mesures provisoires, et si elle le justifiait, je reprendrai avec le Conseil de sécurité la question des observateurs militaires.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN